
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 22 Décembre 2011

Le Vingt Deux Décembre deux mil onze à 20 heures 30, s'est tenu à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHAPET, Maire de la Commune, le conseil municipal.

DATE DE CONVOCATIION : 13 Décembre 2011

Présents : MM. CHAPET – JUSTE - ZUCCO - CAVERIVIERE – ZARRAGOZA – SARRAUTE – PICHERIC - MARTY - Mmes CLARY - DUPOUX

Absents excusés représentés : Mme PITIE par Mme CLARY – M. SAURY par M. CAVERIVIERE

Absents : MM. PES – MARTINEZ – SARRAUTE – Mmes CLARET – NY - ANGEL

Secrétaire : Mme CLARY

L'ordre du jour était le suivant :

- DEMANDES DE SUBVENTIONS
 - AUPRES DE LA REGION
 - AUPRES DU CONSEIL GENERAL
 - AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR
 - AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
- CESSION DE TERRAIN
- PRISE DE COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CABARDES
- AVENANT N° 1 – MARCHÉ CONTRÔLE TECHNIQUE – RESTAURATION/LOGEMENTS
- AVENANT N° 2 – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
- CONVENTION DE LOCATION CONCLUE AVEC L'ETAT (NOUVEAUX LOGEMENTS – AV. DE LA FLEUR DE LYS)
- CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CDC – CLAE MATERNEL
- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

1/DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2012

• **11/11/1A – AUPRES DE LA REGION :**

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement d'un restaurant scolaire et social et de la création de deux logements, est prévu l'aménagement d'une aire multi-sports.

Le coût de cet équipement est estimé à 69 514.50 €.

Monsieur le maire propose de solliciter la région Languedoc-roussillon afin d'obtenir une aide financière au niveau le plus élevé possible pour ces travaux. Par ailleurs, ce type d'équipement est susceptible d'être subventionné par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Conseil Régional	27 805.80
Etat (DDJS)	13 902.90
Emprunt	13 902.90
Autofinancement	13 902.90

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- donner son accord pour la réalisation de ces travaux
- solliciter auprès du Conseil Régional une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération

ACCORD à l'unanimité

• **11/11/B – AUPRES DU CONSEIL GENERAL :**

PRIORITE 1 : MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE DU CENTRE CULTUREL : Monsieur le Maire rappelle le projet de mise aux normes du centre culturel. Le coût des travaux est estimé à 344 500 € HT. Il indique qu'une demande de financement a été faite en 2011 auprès de la région qui n'a pas encore donné de réponse. Il précise que ce dossier sera présenté en priorité 2 auprès de l'Etat au titre de la DETR. Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Conseil Général	70 000.00
Conseil Régional	70 000.00
Etat (DETR)	68 900.00
Emprunt	66 500.00
Autofinancement	68 900.00

PRIORITE 2 : RESTAURATION : Monsieur le Maire indique qu'il convient de présenter un second dossier au Conseil Général. Il rappelle que, lors d'une réunion avec le Président du Conseil Général et le Président de la Commission des Finances, ceux-ci s'était engagé à faire un geste supplémentaire pour ce dossier. Il propose donc de présenter le dossier relatif à la restauration scolaire et sociale. Le coût du projet est estimé à 1 176 597 € HT. Le plan de financement, compte tenu des subventions déjà obtenues serait le suivant :

Conseil Général (2011).....	100 000.00
Conseil Général (2012)	70 000.00
Etat	170 490.00
Emprunt	500 000.00
Autofinancement	336 107.00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de donner son accord pour la réalisation des travaux listés
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- de solliciter auprès du Conseil Général une aide financière pour la réalisation desdits travaux,
- de lui donner tous les pouvoirs pour signer toutes les pièces nécessaires relatives au règlement de cette opération.

ACCORD à l'unanimité

• **11/11/C – AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR :**

PRIORITE 1 : REHABILITATION RESEAUX SUITE RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB ET CREATION D'UNE CONDUITE D'ASSAINISSEMENT AU STADE :

Monsieur le maire indique que, dans le cadre des travaux de renouvellement des branchements plomb, il est nécessaire de réhabiliter certains réseaux d'adduction d'eau potable. Egalement, il convient de créer une conduite de raccordement au réseau d'assainissement pour le stade. En effet, actuellement c'est une fosse septique qu'il faut vider tous les mois pour un montant compris entre 250 et 300 € ce qui représente un coût annuel d'environ 3 000 à 3 500 €. Le coût desdits travaux est le suivant :

- Création canalisation stade : 30 000 € HT
- Renouvellement réseau AEP : 192 060 € HT

Soit un total de 222 060 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Autofinancement -----	44 412 €
Emprunt -----	88 824 €
Etat (DETR) -----	88 824 €

PRIORITE 2 : MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE DU CENTRE CULTUREL : Monsieur le Maire rappelle le projet de mise aux normes du centre culturel dont le coût est estimé à 344 500 € HT. Il indique qu'une demande de financement a été faite en 2011 auprès de la région qui n'a pas encore donné de réponse. Il précise que ce dossier sera présenté en priorité 2 auprès de l'Etat au titre de la DETR. Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Autofinancement -----	68 900 €
Emprunt -----	66 500 €
Etat (DETR) -----	68 900 €
Conseil Général -----	70 000 €
Conseil Régional -----	70 000 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'APPROUVER ces projets
- DE SOLLICITER auprès de l'Etat la subvention au titre de la DETR

ACCORD à l'unanimité

• **11/11/D – AUPRES DE LA DDJS (DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS)**

AMENAGEMENT AIRE DE SPORT : Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement d'un restaurant scolaire et social et de la création de deux logements, est prévue l'aménagement d'une aire multi-sports. Le coût de cet équipement est estimé à 69 514.50 €.

Monsieur le maire propose de solliciter la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports afin d'obtenir une aide financière qui sera au maximum de 20% de la dépense subventionnable soit 13 902.90 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'APPROUVER ces projets
- DE SOLLICITER une aide financière auprès de la DDJS

ACCORD à l'unanimité

11/11/2 - CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Pierre CARAYOL pour récupérer la parcelle cadastrée D 1996 (nouveau numéro AB231) qu'il revendique appartenant à sa mère. En effet, il semble qu'à l'occasion de la vente par la commune de parcelles au profit de la Société Public d'HLM en vue de la construction d'un groupe d'habitations, la parcelle à l'origine cadastrée D 807p, et devenue à la suite de divisions et du dernier remaniement cadastral AB231 se soit retrouvée par erreur dans le domaine privé de la commune.

En Janvier 1989, le géomètre GUENERET avait établi un document d'arpentage destiné à redonner à M. et Mme CARAYOL André cette parcelle. Un acte notarié à l'occasion de la vente par la commune d'un terrain à M. et Mme MONCAYO devait suivre pour officialiser cette modification, mais il semble que le décès de Monsieur André CARAYOL à la même période ait fait que l'acte n'a jamais été signé par les trois parties concernées (Monsieur CARAYOL, la commune et M et Mme MONCAYO). Ainsi, la parcelle D1996 (nouvellement AB231) est restée propriété de la commune.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il donne son accord pour la régularisation de cette erreur.

ACCORD A L'UNANIMITE

11/11/3 -PRISE DE COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Minervois au Cabardès et définissant les statuts de la structure et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'article 21 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, modifiant l'article L 5214-16 du CGCT relatif aux compétences des Communautés de communes,

Vu la délibération du 8 novembre 2011 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Minervois au Cabardès à laquelle la Commune adhère,

Monsieur le maire expose le projet de la Communauté de communes de prendre la compétence suivante : « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Est reconnu d'intérêt communautaire la piscine implantée sur la commune de Conques sur Orbiel* »

Il précise que dans le cadre de son projet de territoire et notamment du développement des services à la population, la Communauté de communes du Minervois au Cabardès a analysé la possibilité de prendre en charge au niveau intercommunal, l'équipement sportif de la piscine de Conques sur Orbiel, actuellement géré par ladite commune sur les deux mois de la période estivale.

La Communauté de communes envisage ce transfert de compétence afin d'atteindre deux objectifs :

- ✓ Etablir l'égalité d'accès à cet équipement unique pour l'ensemble de la population intercommunale,
- ✓ Développer le fonctionnement de cet équipement sur l'année complète, en portant un projet de couverture de la piscine.

En effet, un projet de cette envergure ne peut être porté qu'à l'échelle intercommunale. Il permettra d'ouvrir le service au public tout au long de l'année et de maintenir la proximité entre la population et son territoire.

Par ailleurs, il sera également une source d'économie pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes, qui actuellement sont dans l'obligation de transporter les élèves des écoles vers les équipements des Communautés de communes voisines qui acceptent de les recevoir.

Dans ce contexte, afin de mener à bien ce projet, la Communauté de communes propose à ses 9 communes membres de délibérer pour :

- ✓ D'une part, le transfert de la compétence optionnelle suivante « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » ;
- ✓ D'autre part, la définition de l'intérêt communautaire : « *est reconnue d'intérêt communautaire la piscine implantée sur la commune de Conques sur Orbriel* ».

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de :

- de transférer la compétence optionnelle suivante à la Communauté de communes du Minervois au Cabardès : « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Est reconnue d'intérêt communautaire la piscine implantée sur la commune de Conques sur Orbriel* »,
- de modifier de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes du Minervois au Cabardès, définis par Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2002.

DONNE SON ACCORD par 11 Voix pour et 1 abstention (M. SARRAUTE)

11/11/4 - AVENANT N°1 – MARCHÉ CONTRÔLE TECHNIQUE – RESTAURATION/LOGEMENTS

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études APAVE chargé de la mission de contrôle technique sur les travaux de construction du restaurant scolaire et social et des deux logements sociaux présente un avenant sur le marché initial. Cet avenant porte sur le fait :

- que le montant des travaux a été modifié (1 779 000 € HT – aujourd'hui évalué à 2 200 000 € HT) => 2395 € HT (ce qui représente 0.569% du supplément du marché)
- qu'ils ont du procéder à l'examen d'un second DCE => 1 345 € HT

Le montant total de l'avenant s'élève à 3 740 € HT soit 37,49 % supplémentaire par rapport à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Considérant que le coût supplémentaire de l'avenant n'est pas acceptable,

- **Donne mandat à Monsieur le Maire pour négocier la baisse du coût de cet avenant**
- **Autorise le maire à le signer dans la mesure où la négociation aura aboutie dans le sens voulu par le conseil municipal**

11/11/5 - AVENANT N°4- DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune avait signé en Février 1999 pour une durée de 12 ans des contrats pour l'exploitation par affermage des services de l'eau et de l'assainissement qui arrivait à échéance le 15 Février 2011.

Ces contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement en cours de renouvellement avait fait l'objet d'un premier avenant de prolongation du contrat jusqu'au 31 Décembre 2011.

La procédure de renouvellement ayant pris du retard, monsieur le maire propose au conseil municipal de prolonger à nouveau le contrat en cours pour une période de 2 mois (jusqu'au 29 Février 2012).

ACCORD à l'unanimité

11/11/6 - CONVENTION DE LOCATION CONCLUE AVEC L'ETAT (NOUVEAUX LOGEMENTS – AV. DE LA FLEUR DE LYS

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre de l'aménagement du bâtiment situé Avenue de la Fleur de Lys en restaurant scolaire et social, est prévue la création de deux logements sociaux.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat et du Conseil Régional pour les travaux, il faut obligatoirement signer une convention de location avec l'Etat passée pour une durée de 24 ans et demi (jusqu'au 30 Juin 2036).

En effet, les subventions ne peuvent être obtenues que si, la commune s'engage à ne pas dépasser un certain montant de loyer. Ainsi, la première mise en location de ces logements se fera au tarif de 4.80 € du m².

En tout état de cause, le montant mensuel du loyer ne pourra dépasser 5.03 € du m², lequel loyer, en cours de contrat, sera révisé annuellement au 1^{er} Juillet et également en cas de changement de locataire.

Le contrat de location avec le locataire est conclu pour une durée de trois ans.

ACCORD A L'UNANIMITE

11/11/7 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CDC POUR LA PARTICIPATION à l'ALAE

Monsieur le Maire indique que la convention avec la Communauté de Communes concernant la participation financière de celle-ci aux charges de fonctionnement du CLAE Maternel (enfant – de 6ans) qui sont supportées par la commune est arrivée à échéance le 31 Décembre 2009.

Il s'avère donc nécessaire de signer une nouvelle convention qui débutera rétroactivement à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2014.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes a approuvé cette convention dans sa séance du 8 Novembre dernier.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Des devis établis par les sociétés de ménage pour le nettoyage des locaux du CLICIS (pendant la période scolaire, le mercredi 1 H 30 et pendant les périodes de vacances scolaires, tous les jours de la semaine pour une durée totale de 6 H). Deux prestataires ont été contactés : Société ABENET (prestataire actuel de la mairie pour le nettoyage de ses locaux) et AUDE MENAGE SERVICE (prestataire actuel de la Communauté de Communes pour le nettoyage du CLICIS). Société ABENET : 17, 90 € Ht/heure et Aude Ménage Service : 18,15 € HT/heure. Le conseil municipal décide de retenir la Société ABENET.
- Du courrier transmis par le Commandant de la brigade de gendarmerie de Conques pour sensibiliser les élus à la recrudescence des vols à la roulotte sur les parkings de cimetière. Il préconise de faire une information aux administrés par l'intermédiaire d'un bulletin municipal et la mise en place d'une pancarte dédiée. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal
- Qu'il a été décidé par le Conseil d'Administration du CCAS de ne plus attribuer des colis aux personnes âgées qui ne participeraient pas au repas du 3^{ème} âge

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil communautaire (13 Décembre 2011) :

* Fiscalité Professionnelle Unique : Adoption de la durée de lissage du taux de la CFE à 8 ans

* Redevance générale incitative : Achat de matériels pour 769 171.74 € HT (Véhicules et bacs individuels) – Mise en place prévue pour le 1^{er} Juin 2012 – création d'un budget annexe (facturation à blanc en 2012. remplacement de la TEOM par la redevance incitative au 1^{er} Janvier 2013)

* Emprunt : 300 000 € destiné à financer les véhicules de collecte des OM. Remboursement du 7 ans à un taux de 4.14%

* Centre de transfert : proposition du Sydcom pour le rachat des équipements nécessaires au fonctionnement du service. Le conseil communautaire a donné un avis favorable.

* Enfance Jeunesse :

- Subventions de la CAF pour l'ouverture à temps plein du RAM à compter de Septembre 2011 et pour le fonctionnement de la crèche au titre de son projet innovant d'accueil des enfants porteurs de handicap
- Crèche : Adaptation du règlement intérieur
- Bilan de la fête de Noël intercommunale du 7 Décembre : Environ 200 enfants ont participé à la fête

4

- Accueil de loisirs maternel : Projet de la commune de Villegly de construire un bâtiment en partie réservé à l'accueil de loisirs des 3-6ans. Le coût de l'opération d'un montant de 500 000 € est jugé démesuré par le conseil communautaire. En l'état actuel, le projet ne pourra être monté

* Ecole de musique intercommunale : réunion du comité de gestion le 8 décembre qui a fait un point sur la rentrée et l'organisation des cours : 89 élèves sont inscrits dont 5 adultes dont 38% sont de Conques) – Budget de fonctionnement : 80 000 €. La Communauté de Communes va investir cette année dans des batteries électroniques limitant le bruit avec une subvention du Conseil Régional de 25%. Projet d'aménagement d'une partie des locaux de la piscine de Conques pour l'école de musique est ajourné.

Monsieur JUSTE indique que, suite à la modification du sens de circulation dans le village, il convient de mettre en place un circuit pour les sépultures qui respecte à la fois le souhait des familles d'accompagner la personne décédée au cimetière et également le sens de circulation du village. Le circuit retenu sera communiqué par l'intermédiaire de la presse locale.

Fait part de la demande des chasseurs de bénéficier, quand cela est possible de la Salle de l'Orbiel le samedi (en dehors des réservations qui restent prioritaires). Une clé de la salle serait confiée à une personne responsable de l'Association. Le conseil municipal donne son accord. Un courrier sera fait à l'Association des Chasseurs pour leur préciser les conditions d'utilisation de cette salle.

Monsieur JUSTE fait part de l'état d'avancement des travaux :

- Branchements plomb : La Rue BARBUSSE a été faite et goudronnée
- Eclairage public et mise en souterrain BT, Rue P. Sémard et Edouard Branly : Devrait débiter 1^{er} semestre 2012
- Restauration scolaire et sociale : l'appel a été lancé et le délai de réponse a été fixé au 20 Janvier 2012
- La réalisation du parking à l'angle de la Rue de Verdun et de la rue Jean Jaurès est estimée à environ 32 000 €
- Le remplacement des luminaires vétustes de l'école maternelle est estimé à 8 000 €
- Les travaux nécessaires pour éviter l'inondation de certains maisons en cas de fortes pluies (chemin des praxigots et)
- Le toit des vestiaires du stade est à refaire en totalité. Risque d'effondrement
- S'agissant de l'accès à la future gendarmerie, le Cabinet GAXIEU a effectué plusieurs esquisses de scénarii possibles lesquels ont été présentés aux services du Conseil Général. Les scénarii retenus feront l'objet d'une estimation par le Cabinet GAXIEU.

Concernant la construction de la gendarmerie, Monsieur JUSTE indique qu'il étudie les pistes d'économies possibles pour les présenter au Cabinet d'architectes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15